

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Présents-es :	M. Christian CHEYROUX, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN, Bénédicte DE RAEMY
	MM. Steve DELAUDE, Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-Président), Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	Jacques NIERLE
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire M. Fernand SAVIGNY, Conseiller administratif
Excusé :	M. Raphaël PRINA
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 20 septembre 2018.....	2
Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 20 septembre 2018.....	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal.....	2
1. Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2019.....	2
2. Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour l'année 2019.....	3
3. Informations diverses.....	3
a) Séance complémentaire fixée le jeudi 1 ^{er} novembre 2018 à 20h00.....	3
C. Rapport de Commissions.....	4
1. Rapport de la Commission des affaires sociales relatif aux subventions aux associations selon le budget 2018 (2 ^{ème} tranche).....	4
D. Propositions du Conseil administratif.....	4
1. Résolution N° 5-2018 : Contre le projet de fermeture de l'office de poste de Perly.....	4
D. Communications du Conseil administratif.....	6
1. Informations diverses.....	6
a) Réponses aux questions individuelles posées lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2018.....	6
i. Marquage au sol du parking du foot.....	6
ii. Places de stationnement en épi au Chemin de la Mairie et bande cyclable.....	6
iii. Jeux du Parc Quédan.....	6
iv. Carrefour des chemins de la Lissolle et des Mattines.....	7
v. Signalétique du parking du Centre de vie intergénérationnel (CVI).....	8
vi. Bilans des Zones 20 et 30.....	8
vii. Etude sur le stationnement.....	8
viii. Manifestations.....	8
ix. Restaurant du CVI.....	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

x.	Pétition concernant le manque de places de stationnement autorisées à Certoux	9
b)	Information sur la Journée de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires du 1er novembre	9
c)	Inauguration officielle de la caserne des sapeurs-pompiers le 10 novembre 2018	9
d)	Proposition de « chèque commune » pour les abonnements annuels TPG des jeunes	9
e)	Dépassement de crédit	10
f)	Local en gestion accompagnée (LGA)	10
g)	Ouverture de la patinoire.....	10
h)	Nouvelle animation de la FASe un vendredi soir par mois	11
E.	Propositions individuelles & questions	11
a)	Dépassement de crédit pour les spectacles de l'école	11
b)	Chemin de Quédan	11
c)	Compteur de vitesse, route de Certoux	11
d)	Borne chemin du Village	12
e)	Chemin du Foulon sans « stop »	12
f)	Usage de la borne au chemin de la Mairie.....	12
g)	Carrefour de la Poste – chemin du Relai/Route de Certoux	12
h)	Pétitionnaires de Certoux	12
i)	Informations diverses.....	12

M. Cheyroux, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue M. Christian Gorce, Maire et M. Fernand Savigny, Conseiller administratif, ainsi que le public présent (deux personnes).

Il excuse l'absence de M. Prina.

Il ouvre la séance à 20h02.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 20 septembre 2018

P. 14, 4e paragraphe avant la fin, supprimer « Plan directeur » : *M. Savigny acquiesce, l'étape suivante est de montrer à l'Etat que la commune ne veut pas freiner l'élaboration ~~du Plan directeur et du Plan directeur de quartier.~~*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 est approuvé par 14 voix « pour » et 3 abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 20 septembre 2018

La parole n'est pas demandée, le Président fait voter :

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 20 septembre 2018 est approuvé par 14 voix « pour » et 3 abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2019

Le Président demande qui s'annonce pour remplir les fonctions de Président-e, Vice-Président-e et leurs suppléants respectifs pour l'année 2019. Il y aura trois dimanches de votation populaire, les 10 février, 19 mai et 24 novembre, et deux dimanches sont consacrés à des élections au Conseil national et au Conseil des Etats (en deux tours), les 20 octobre et 10 novembre. Le Président souligne qu'il s'agit d'un moment partagé, neutre et convivial, avec la population. Les Président et vice-président représentent l'Etat et, tout en restant neutres, peuvent être appelés à expliquer le processus de vote pour les habitants qui ne sont pas au clair.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président précise, suite à une question de M. Gaudin, que les noms doivent être annoncés ce jour. Les personnes concernées sont invitées à remplir un tableau auprès de M. Nierlé, Secrétaire du Conseil. Ce dernier précise que la commune a jusqu'au 9 novembre pour donner le tableau à la Chancellerie.

M. Gisiger s'annonce pour la présidence, M. Roux comme suppléant du président, Mme Bowman pour la vice-présidence et M. Mouton comme son suppléant.

2. Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour l'année 2019

Le Président demande si le calendrier soulève des questions. Ce n'est pas le cas, les dates des séances pour 2019 sont arrêtées comme suit : 24 janvier, 28 février, 21 mars, 2 mai (présentation des comptes 2018), 23 mai (adoption des comptes 2018), 20 juin, 26 septembre, 31 octobre (présentation du budget 2020), 21 novembre (adoption du budget 2020) et 19 décembre.

3. Informations diverses

a) Séance complémentaire fixée le jeudi 1^{er} novembre 2018 à 20h00

Le Président rappelle qu'une séance complémentaire a été fixée au jeudi 1^{er} novembre et qu'elle sera consacrée au budget 2019. Pour mémoire, il rappelle qu'un Plan financier décennal a été présenté il y a quelques mois et que ce document peut être utile pour apprécier les propositions budgétaires qui seront présentées le 1^{er} novembre.

b) Courrier de la Girelle adressé au Conseil municipal

Le Président rappelle que 401 bols ont été exposés à nos yeux étonnés et émerveillés, et l'association la Girelle a rédigé un courrier suite à cette exposition, dont il donne lecture :

Monsieur,

Voilà, notre exposition des 401 bols est terminée et cela fait comme un vide !

Nous avons été très heureux de présenter nos pièces dans le bel écrin que vous avez mis à notre disposition et très fier d'être entrés dans l'histoire de la Maison de la Douane.

Nous vous remercions très sincèrement pour votre participation financière et pour nous avoir offert et livré tous les vins que nous avons partagés avec nos visiteurs lors de notre vernissage.

Nous profitons également de remercier l'équipe des employés communaux pour leur travail, leur disponibilité et leur efficacité.

Nous garderons un excellent souvenir de ces magnifiques journées d'exposition. Nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour la Girelle

Anne-Marie Goetschmann

c) Sortie du Conseil municipal

Le Président revient sur la sortie annuelle du Conseil municipal pour remercier les organisateurs pour la réussite de cette sortie de deux jours, et les participants pour la bonne ambiance qui a régné.

M. Escher remercie sincèrement les organisateurs. Il s'agissait de sa première sortie avec le Conseil et le but étant de faire mieux connaissance les uns avec les autres, il estime avoir été très bien accueilli et il remercie chacun et chacune pour ce week-end qui l'a enchanté.

Il est chaleureusement applaudi.

Le Président profite pour remercier Véronique Preti, en tant que procès-verbaliste et Jacques Nierlé en tant que Secrétaire, qui, Conseil après Conseil, sont attentifs à ce qui est dit et perçu par le micro et retranscrit par les notes avec une précision exemplaire.

L'assistance applaudit chaleureusement.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Rapport de Commissions

1. Rapport de la Commission des affaires sociales relatif aux subventions aux associations selon le budget 2018 (2ème tranche)

Mme Bowman, présidente de la Commission, indique que les Conseillers municipaux ont tous reçu le rapport tiré de la séance de la Commission du 4 septembre. Au printemps, la Commission avait alloué CHF 9600.-, le but de cette séance était d'allouer les CHF 35'400.- restants. Chaque commissaire a examiné des dossiers et a présenté ses coups de cœur et les associations qui lui parlaient, pour arriver à un montant de CHF 40'000.-. La règle des 2/3 – 1/3 a été respectée, à savoir que deux tiers des associations soutenues déploient leur activité à Genève et un tiers ont leurs activités à l'étranger. La présidente informe que cela représente un montant de CHF 26'600.- pour les associations ayant des activités dans le canton de Genève et CHF 13'400.- pour les associations ayant leurs activités à l'étranger. Mme Bowman informe encore qu'il restait CHF 5000.- pour des actions d'urgence et que, depuis, la Commission a décidé de répondre à l'appel de la Chaîne du Bonheur pour les victimes du tsunami en Indonésie par un don de CHF 2500.-. Il reste donc CHF 2500.- sur le budget 2018. Elle conclut en informant les Conseillers qu'elle tient les dossiers à leur disposition s'ils le souhaitent.

M. Simon précise que la Commission tient à jour un historique des subventions remises à quelque 140 associations depuis 2006.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le rapport.

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le rapport de la Commission des Affaires sociales relatif aux subventions aux associations selon le budget 2018 (2ème tranche).

D. Propositions du Conseil administratif

1. Résolution N° 5-2018 : Contre le projet de fermeture de l'office de poste de Perly

M. Gorce rappelle que des explications ont déjà été données lors de la séance précédente et que rien n'a changé depuis. La Poste souhaite toujours fermer l'office postal de Perly. La résolution garde tout son sens et la démarche est soutenue par le Conseil administratif, qui propose de voter cette résolution, qui accompagnera ensuite toutes les démarches que la commune pourra faire par la suite vis-à-vis de la Poste, pour défendre la préservation d'un office de poste à Perly.

M. Savigny précise encore que la décision formelle de la Poste n'est pas encore prise, elle est attendue ces prochains jours.

M. Gorce ajoute encore que lors de la rencontre avec la Poste, la question des cases postales a été posée et la réponse a été qu'elles seraient maintenues. Dans le PV de la séance rédigé par la Poste, le maintien des cases postales n'était plus si certain. C'est un élément supplémentaire qui est intervenu depuis la précédente séance du Conseil municipal, où il avait été rapporté que les cases postales seraient maintenues.

M. Savigny souligne que le PV, lorsqu'il sera signé, déclenchera la décision formelle de fermeture de l'office.

M. Martignoni se fait confirmer que le postomat est bien maintenu.

M. Gisiger revient sur un article paru dans *la Tribune de Genève* le 16 octobre 2018, qui signale que dans la région, de nombreuses communes sont confrontées à ces fermetures d'offices de poste. Il demande aux membres si Perly ne devrait pas se joindre à ces autres communes pour combattre cette fermeture d'offices postaux.

M. Savigny pense que chaque commune se défend, il n'y a pas un ensemble de communes constitué pour se battre.

M. Gisiger estime que ce serait bien de lancer cette phase, de se mettre ensemble pour se battre contre ces fermetures.

M. Savigny clarifie que la commune se battra pour défendre son office de poste. Concernant des pétitions, ce n'est pas l'administration communale qui peut lancer cela, c'est à des groupements de le faire, ou à des groupes de citoyens, de lancer une pétition pour appuyer les démarches politiques.

M. Gisiger revient sur une citation de l'article, qui indique que « nous devons nous battre ensemble pour sauver nos offices de poste », ce qui l'a fait pencher pour un combat commun.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Escher estime que la commune devrait se préoccuper de la poste de Perly, car il ne pense pas qu'on pourra sauver toutes les postes.

Comme M. Martignoni s'interroge sur le timing du lancement d'une pétition, M. Gorce répond que, dans l'ordre, figurent la procédure officielle, avec la signature du procès-verbal de la rencontre officielle entre les autorités et la poste, le vote de la résolution par le Conseil municipal ce jour, la validation du PV avec la position du Conseil administratif, qui s'appuiera sur la résolution. Lorsque la décision sera prise par la Poste, on pourra enclencher la suite. On peut préparer le combat, mais, aujourd'hui, il n'y a pas d'annonce officielle de la Poste, il est difficile de s'opposer à quelque chose qui n'est pas officiel. M. Gorce estime qu'il faut défendre les intérêts des habitants de Perly et le maintien d'un office de poste sur la commune. Sans se fermer à une action globale, il faut mener une action locale.

M. Simon indique s'être rapproché de la commune d'Anières, par collègue de travail interposé, qui a connu cette situation il y a quelques années et qui invite les Conseillers administratifs de Perly-Certoux à prendre contact avec la commune d'Anières. Cette commune a pu contrer les statistiques fournies par la direction de la poste et leur démontrer que leur office était viable. Ils ont conservé leur office de poste.

M. Hilty propose de partager la résolution du Conseil municipal avec la Poste, avant qu'elle ne prenne sa décision.

M. Gorce répond que la Poste a, en fait, déjà pris sa décision. La formalisation se fera par la signature du PV. Ensuite, la commune exprimera sa position.

M. Savigny répond que ce serait possible de communiquer la résolution à la Poste.

Le Président demande si l'ACG a abordé le sujet, et si le canton l'a également abordé, vu la dimension cantonale du projet.

M. Gorce répond de mémoire que le sujet n'a pas été abordé à l'ACG, toutes les communes n'étant pas concernées, et qu'au niveau du canton, il lui semble que des discussions ont eu lieu mais il ne saurait en dire davantage. Toutefois, que l'ACG relaie un message des communes au canton sur ce sujet lui paraîtrait une excellente initiative.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la résolution pour la faire voter.

Il est interrompu par M. Gorce, qui s'en excuse mais qui souhaite apporter avant la précision suivante : le Conseil administratif doit rencontrer prochainement M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge de la surveillance des communes, et il se promet d'aborder le sujet de la poste avec lui.

Le Président reprend sa lecture de la résolution, puis la fait voter comme suit :

CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE L'OFFICE DE POSTE DE PERLY

Vu que la Poste est tenue d'assurer un service universel en matière de services postaux et de services de paiement pour le compte de la Confédération ;

Vu qu'à cet égard, la Poste constitue un service public de proximité non négligeable ;

Vu que l'office de poste de la Commune de Perly-Certoux est essentiel au développement de la vie de la Commune ;

Vu que, selon les chiffres présentés par la Poste sur les dernières années, les activités de l'office de poste sont en augmentation ;

Vu que les locaux de l'office de poste sont construits sur une parcelle grevée d'une servitude contraignant à un seul usage postal des constructions ;

Vu que, malgré ceci, la Poste entend fermer l'office de poste de la Commune ;

Vu qu'une telle mesure va à l'encontre des principes de politique publique développés par la Commune ;

Vu que cette fermeture serait remplacée par une agence postale, ou à défaut par un développement du service à domicile ;

Vu que, dans le cadre de la création d'une agence postale avec un partenaire sis sur le territoire communal, la formation des employés ad hoc dudit partenaire est manifestement insuffisante au regard de la formation des employés d'un bureau postal standard et qu'elle ne suffit pas à garantir un service de qualité à la clientèle postale ;

Vu que la rémunération envisagée de l'agence postale apparaît totalement disproportionnée à la masse salariale actuelle de l'office de poste, ce qui laisse douter du niveau de qualité et de volume des prestations que peut assumer l'agence ou de la validité des coûts salariaux imputés au bureau postal pour en justifier la fermeture ;

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Conformément à l'art. 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

décide

par 17 voix soit l'unanimité des membres présents

1. De s'opposer fermement à la fermeture de l'office de poste de la Commune.
2. De demander instamment à ce qu'un rapport indépendant de l'activité postale et financière de l'office de poste de la Commune de Perly-Certoux soit établi, permettant d'avoir une vision complète de la situation en lien avec cet office de poste.

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Réponses aux questions individuelles posées lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2018

i. Marquage au sol du parking du foot

M. Gorce informe qu'il est terminé.

ii. Places de stationnement en épi au Chemin de la Mairie et bande cyclable

M. Gorce répond que la seule exception autorisée dans les zones 30 est le maintien de la piste cyclable et non des bandes, raison pour laquelle la bande cyclable a été enlevée. La commune a obtenu le maintien de la bande cyclable qui longe la cour arrière de la mairie, qui fera l'objet d'un arrêté de circulation de la Direction générale des transports.

M. Mouton entend cet argument mais la piste cyclable débouche directement sur le stationnement en épi, donc elle peut être dangereuse.

M. Simon, revenant sur l'interdiction des bandes cyclables dans les Zones 30, signale que deux bandes cyclables viennent d'être refaites en Zone 30 dans la rue de St-Jean. Tout ce qu'on n'a pas le droit de faire, on le voit en ville, indique-t-il, ce qui rend les choses difficiles à comprendre.

iii. Jeux du Parc Quédan

M. Gorce rappelle que si ce projet a été renvoyé en Commission, il a quelques informations à donner sur les jeux déjà installés. Il en lit la liste et présente ensuite quelques images de ces jeux:

- Le Piccolo Forestic est réservé aux enfants de 2 à 5 ans
- Le Trèfle est réservé aux enfants de 2 à 6 ans
- La balançoire est réservée aux enfants de 2 à 8 ans
- Le Color'ado vertigo est réservé aux enfants de 7 à 12 ans

M. Mouton rappelle qu'il a relaté le vécu de parents, qui ne correspond pas à la fiche du constructeur. Il n'y a pas grand-chose pour les grands, qui disent qu'à l'école c'est mieux, les enfants s'amuse bien, alors qu'au Parc Quédan, ils ne s'amuse pas.

M. Gorce rappelle que les normes de sécurité se modifient avec le temps. A Quédan, le grand toboggan que les enfants adoraient a dû être supprimé car il n'était plus aux normes acceptables actuellement.

M. Mouton renvoie au Bois de la Bâtie, où il n'est pas certain que des jeux de type toile d'araignée avec un toboggan de 3 à 4m de haut soient plus sûres que l'ancien toboggan du Quédan.

M. Gorce ne souhaite pas faire le travail de la Commission mais présenter les jeux et leurs tranches d'âges réservées. Un renouvellement des jeux obligera la commune à respecter les normes en vigueur.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme de Raemy explique que, dans son cas, son enfant de tout juste deux ans préfère aller jouer à l'école qu'au Parc Quédan.

M. Gorce explique que des jeux plus ludiques sont possibles, mais il rappelle que l'espace autour du jeu peut être vite important en termes de sécurité.

M. Gaudin relève que le choix des jeux avait aussi dépendu du budget. Des jeux peuvent atteindre des centaines de milliers de francs.

M. Gorce rappelle que le crédit total d'engagement en 2012 était de CHF 220'000.- pour la totalité des travaux de réalisation du parc, dont CHF 90'000.- pour les jeux.

M. Gaudin revient sur la discussion de l'époque, qui avait misé sur la sécurité. Dans le préau, le toboggan qui amusait les enfants avait été l'objet d'une remarque d'une maman sur sa hauteur, et que la commune serait responsable en cas d'accident, ce qui avait abouti à le faire rabaisser de 80 cm, ce qui le rendait moins attractif.

Mme Maytain informe que la Commission reviendra avec des propositions pour le Conseil.

M. Escher se fait confirmer que des contrôles réguliers sont faits de ces jeux par une entreprise agréée à Perly-Certoux.

iv. Carrefour des chemins de la Lissole et des Mattines

M. Gorce estime que la problématique de la terre sur ce chemin existera toujours puisqu'il dessert des champs. Plusieurs éléments peuvent être envisagés, car ce chemin n'est pas équipé pour des écoulements, ni pour supporter le trafic actuel, ce qui explique que des trous se forment suite à des épisodes de gel-dégel. Si la volonté est que ce chemin devienne praticable, des investissements lourds sont à envisager pour le rénover complètement, qui se montent à plusieurs centaines de milliers de francs. La question de la « juste dépense » s'est posée puisque ce secteur est appelé à se développer, sans que l'on sache si ce chemin sera conservé ou pas. Des travaux intermédiaires peuvent aussi être envisagés, mais ces travaux doivent tenir sur une certaine durée. Le Conseil administratif propose que la Commission des routes puisse examiner la situation de ce chemin, les différentes options possibles et faire des recommandations.

M. Mouton, en remerciant de ces précisions, précise que sa demande était plus simple : il demande que le paysan nettoie le chemin lorsqu'il a terminé son travail, c'est tout. Il préfère que CHF 600'000.- soient dépensés pour des jeux. Ce sont les gros tas de terre qui sont dangereux, il a juste envie que le paysan nettoie quand il a fini son travail. C'est normal, c'est ce que tout le monde fait quand une haie est taillée, quand une fête est terminée : on nettoie les lieux.

M. Gorce explique que la réfection de cette route avait déjà été envisagée, la question n'a fait qu'inciter à rouvrir le dossier. Mais le diagnostic de la mise en danger reste, malgré les demandes de nettoyage qu'on peut faire. D'où la réflexion sur des travaux plus importants éventuellement à faire, et la proposition de demander l'avis de la Commission sur ce sujet.

M. Delaude demande à M. Mouton s'il ne peut pas envisager de passer par le chemin des Crues.

M. Mouton répond que oui, mais la route existe, on la prend. Il a juste fait une remarque d'absence de nettoyage sur ce chemin, ce qui rend son passage dangereux pour les autres usagers, notamment cyclistes, et il ne voit pas pourquoi il devrait se priver de passer sur un chemin qui existe parce qu'un paysan a décidé de ne pas le nettoyer.

M. Gisiger reformule sa demande de tolérance à M. Mouton. Il explique avoir fait récemment 35 km dans d'autres communes, la situation est identique, voire pire, ailleurs. Il ne voit pas ce qu'une commission pourrait amener comme solution.

Comme Mme de Raemy demande si c'est un chemin agricole, M. Gorce répond que non, même si, à la base, il devait servir principalement à l'agriculture. Il réitère sa proposition que la Commission étudie ce problème.

Mme Baudet prend connaissance de M. Gorce que l'agriculteur a déjà reçu une demande de la commune pour qu'il nettoie son chemin.

M. Escher estime que la Police municipale pourrait intervenir pour lui rappeler son obligation de nettoyer le chemin.

Le Président résume le débat et met aux voix la proposition de renvoyer le sujet à la Commission des routes.

Par 14 voix « contre », aucune voix « pour » et trois abstentions, le Conseil municipal refuse de renvoyer à la Commission des routes la question de la sécurité du chemin de la Lissole et des solutions à y apporter.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Baudet se demande si l'agriculteur lit les PV du Conseil municipal et s'il se rend compte que sa non-réponse aux sollicitations de la mairie pour qu'il nettoie le chemin occupe beaucoup l'assemblée. Elle préconise qu'on lui réécrive.

M. Delaude rappelle que la possibilité avait été évoquée qu'on procède au nettoyage et qu'on lui envoie la facture.

M. Savigny répond que cette solution prend du temps, au cours duquel la sécurité n'est pas garantie sur ce chemin.

Mme Blatter demande si la loi a été spécifiée dans le courrier à cet agriculteur.

M. Gorce pense qu'il la connaît bien, mais on peut la lui préciser.

Pour conclure, M. Gisiger signale que la balayeuse de la commune a nettoyé ce chemin la veille.

v. Signalétique du parking du Centre de vie intergénérationnel (CVI)

M. Gorce propose d'inclure la signalétique définitive du cheminement piétonnier à l'intérieur des parkings dans le mandat prévu pour la gestion de la circulation au niveau des deux parkings, du projet Bourgeois et du CVI. Dans l'intervalle, une signalétique légère sera mise en place.

vi. Bilans des Zones 20 et 30

M. Gorce informe que des premiers bilans ont été reçus, sauf pour le village de Certoux, mais n'ont pas encore été examinés par le Conseil administratif.

vii. Etude sur le stationnement

M. Gorce annonce qu'une demande d'offre complémentaire est en cours auprès du mandataire.

viii. Manifestations

M. Gorce indique que la séance de planification des manifestations avec les associations a eu lieu le 16 octobre. Des indications complémentaires ont été communiquées aux associations, notamment la suppression des CHF 50.- demandés pour la ronde supplémentaire de Sécurité, mais pas encore reportées dans les documents. M. Gorce informe que la séance s'est bien déroulée, dans un climat paisible.

Le Président complète en indiquant qu'après une période de changement de ces manifestations, il a pu constater qu'une équipe se consolide pour apporter les réponses aux demandes, que les sociétés, après avoir eu des réactions épidermiques aux différents formulaires, s'apaisent et que d'avoir une vue d'ensemble du planning de toutes les manifestations permet d'anticiper les programmations de chaque association.

M. Gisiger relève que quelques associations ont critiqué de devoir attendre le 16 octobre pour être sûres que leurs manifestations de début d'année soient approuvées. Or, certaines manifestations, comme la disco de l'AJMPC prévue en février, ont besoin de temps pour être préparées.

M. Gorce indique avoir répondu à cette question pendant la séance. Il rappelle que c'est pour cela que la période d'annonce des manifestations a été étendue à 15 mois au lieu de 12. Il ajoute que maintenant, toutes les associations sont informées qu'une date en février 2020 est réservée pour la disco. L'AJMPC est quasi certaine que la disco aura lieu à cette date-là, mais rien ne peut être figé, y compris pour l'association-même, si elle veut changer de date.

Le Président demande que les documents relatifs aux manifestations soient accessibles selon un fil conducteur donnant les différentes étapes à suivre au demandeur.

ix. Restaurant du CVI

M. Gorce indique qu'un projet définitif de bail a été transmis au restaurateur, l'ouverture initialement souhaitée pour la chasse encore cette année est prévue au premier trimestre de l'an prochain.

Comme M. Delaude demande ce qui repousse l'ouverture, M. Gorce lui rappelle qu'on est toujours en phase de négociations, que les entreprises prévues ne sont plus disponibles actuellement pour lancer les travaux.

M. Hilty souligne que la Commission voulait que ces restaurateurs soient accueillis au mieux. Il demande si le bail démarre à l'ouverture du restaurant ou avant.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce informe que des facilités et avantages ont été mis en place, notamment au niveau du loyer les premiers mois, pour bien les accueillir. Mais, on ne peut pas dire qu'on ne va pas demander de loyer pendant les travaux et que les travaux durent six mois. C'est ce qui se discute encore.

x. Pétition concernant le manque de places de stationnement autorisées à Certoux

M. Gorce informe qu'une réponse a été adressée aux pétitionnaires, avec copie au Président du Conseil municipal.

b) Information sur la Journée de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires du 1er novembre

M. Gorce indique que les sapeurs-pompiers volontaires organisent, le jeudi 1er novembre 2018, une grande campagne de recrutement, ouverte aussi aux femmes, est lancée dans plusieurs cantons latins. A Genève, et également à Perly-Certoux, à la caserne des Sapeurs-pompiers de Perly-Certoux qui se trouve au chemin des Epinglis à Bardonnex. Les sapeurs-pompiers volontaires, hommes et femmes, assurent la sécurité des habitants, des animaux et des biens sur le territoire des communes, une tâche importante. Ils interviennent lors de chutes d'arbres, d'incendies, d'inondations, pour récupérer des petits animaux ou des insectes, tâches non seulement importante mais aussi motivantes. Ils peuvent également assurer des missions de gardes lors de manifestations ou spectacles. Pour remplir ces tâches, les volontaires bénéficient d'une formation de 40h au cours de laquelle ils apprennent les bases d'hydraulique, de premiers secours, de sauvetage, et aussi d'utilisation des petits moyens d'extinction et de maniement de divers engins (motopompes, échelles, chariots dévidoirs entre autres). En cas d'intérêt, le sapeur-pompier volontaire peut poursuivre sa formation avec des modules complémentaires, comme l'Ecole de protection respiratoire, le cours antichute ou celui de récupération des insectes. Les communes valorisent et soutiennent en finançant l'équipement individuel et l'activité des sapeurs-pompiers. La campagne de recrutement du 1^{er} novembre a lieu dans différents cantons, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève, Valais et Tessin. Tous les habitants et toutes les habitantes de Perly-Certoux intéressés, peuvent se rendre à la caserne des Sapeurs-pompiers de Perly-Certoux, chemin des Epinglis à Bardonnex, entre 16h et 20h le jeudi 1er novembre 2018. Pour être sapeur-pompier volontaire, il faut avoir 18 ans révolus dans l'année d'incorporation, que vous êtes un homme ou une femme, suisse ou étranger, il faut aussi être en bonnes santé et condition physique. L'activité prend fin après 25 ans de service et 50 ans d'âge.

c) Inauguration officielle de la caserne des sapeurs-pompiers le 10 novembre 2018

M. Gorce informe que les Conseillers recevront une invitation officielle pour cette inauguration qui se fera avec la commune de Bardonnex et les deux C^{ies} de sapeurs-pompiers. Il rappelle que les Commissions des Bâtiments et de la Sécurité sont invitées à visiter le bâtiment en avant-première le 30 octobre.

d) Proposition de « chèque commune » pour les abonnements annuels TPG des jeunes

M. Savigny indique que le Conseil administratif a reçu une représentante des TPG qui leur a proposé une nouvelle manière de gérer les soutiens offerts par la commune aux jeunes entre 9 et 25 ans, qui achètent un abonnement annuel aux TPG. Actuellement, le remboursement de CHF 100.- s'effectue au guichet de la mairie, sur la base du justificatif d'achat ou de renouvellement de l'abonnement. Cela prend un certain temps, que M. Savigny calcule à plus d'une demi-semaine de travail pour répondre aux 200 jeunes qui profitent de cette offre. La proposition des TPG est un système de chèque remis à tous les jeunes de la commune entrant dans la cible, que la commune enverrait, et que les jeunes utiliseraient directement aux guichets des TPG lors de l'achat ou du renouvellement de leur abonnement. Les TPG factureront mensuellement à la commune le montant relatif aux chèques remis. Pour M. Savigny, il s'agit d'une bonne proposition qui fait gagner du temps aux jeunes et à la mairie. Pour le futur, il serait même possible de passer par internet directement, mais cette étape est encore étudiée par les TPG. M. Savigny informe que cette disposition sera mise en œuvre l'an prochain. L'interrogation qui subsiste porte sur la capacité de conserver le chèque pendant plusieurs mois, si le renouvellement ne s'effectue pas qu'en milieu ou fin d'année.

M. Gorce précise que le chèque aura un format standardisé proposé par les TPG, ce qui le rendra facilement reconnaissable dans leurs guichets, et l'abonnement ne sera plus remboursable lorsqu'il aura bénéficié d'une subvention. Des jeunes en demandaient le remboursement pour récupérer pour eux les CHF 100.- de la subvention.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny ajoute que les TPG sauront que l'abonnement a bénéficié d'une subvention, car actuellement, avec le système de remboursement à la mairie, ils ne le savent pas. Un numéro pourra être inscrit sur le chèque, ainsi qu'un papier spécial être utilisé, pour éviter les copies.

Mme Fernandez-Page demande ce qu'il en est du renouvellement avec le Swisspass.

M. Gorce répond qu'un processus de renouvellement de ces abonnements subventionnés en ligne est en cours de réflexion aux TPG. Actuellement, les détenteurs de Swisspass devront aller faire le renouvellement, avec le chèque, aux guichets des TPG.

M. Savigny précise que la cible est de 600 jeunes, un tiers utilise cette possibilité.

Répondant à une question de M. Delaude, M. Savigny indique que les 600 courriers envoyés aux ayants-droits ne représentent pas une emprise importante en temps, même si tous n'utilisent pas cette possibilité, et M. Gorce rappelle que l'accueil au guichet est également coûteux en temps.

Mme Bowman retient que 600 jeunes à CHF 100.- font CHF 60'000.-. Elle indique que ce montant doit être budgété.

M. Savigny répond que, pour l'instant, CHF 20'000.- sont inscrits au budget. Il n'y a pas de raison de penser qu'il y aura beaucoup plus de jeunes intéressés. Le nouveau système permettra de le mesurer.

M. Gorce ajoute, sur une question de Mme Bowman, que chaque commune peut donner une subvention d'un montant différent.

A M. Simon, qui s'inquiète d'abus, M. Savigny explique que l'entier du courrier, et non le chèque seulement, doit être présenté au guichet pour que la subvention soit remise. Un chèque découpé n'est pas accepté. La commune réfléchit à ce qu'un chèque découpé reste attribuable à un jeune de Perly-Certoux et puisse être reconnu valable par les TPG.

e) Dépassement de crédit

M. Gorce informe que la FASE a formulé une demande pour installer à l'Espace 267 un espace de rangement, sous forme de chalet de jardin implanté sur la parcelle. Les prix d'achat varient de CHF 1500.- à 2250.-, auxquels il faut ajouter le salaire des petits jobs pour le montage et les frais du génie civil pour l'implantation au sol du chalet. Le montant n'étant pas inscrit au budget, le coût est en dépassement de crédit, ce qui permet d'acheter et de mettre en place ce chalet cette année encore.

f) Local en gestion accompagnée (LGA)

M. Gorce indique que ce local se trouve dans l'ancienne chapelle, et est affecté pour l'accueil de jeunes en gestion accompagnée. Pour bénéficier de ce local, il faut avoir entre 16 et 25 ans, que la majorité du groupe et ses responsables résident dans la commune, que la majorité du groupe n'ait pas 25 ans et qu'un projet écrit soit présenté justifiant l'occupation de ce local. A ce jour, plusieurs groupes ont occupé ce local, mais sans véritable projet. Ce local est libre depuis un certain temps et la commune a souhaité redynamiser son occupation, en lançant un appel à projet. Deux groupes de jeunes se sont présentés, qui ont jusqu'au 31 octobre pour finaliser leurs dossiers. Ces projets seront analysés, les deux groupes seront auditionnés et auront à défendre leur dossier à mi-novembre. Le choix final se fera par le Conseil administratif et la FASE. M. Gorce ajoute que l'un des projets est plutôt orienté sur la musique, l'autre sur le sport, les deux apparaissant comme très intéressants. Il a été évoqué avec la FASE que le groupe non retenu pourra aussi bénéficier de l'accompagnement par la FASE, selon des modalités à définir. La fin du processus est prévue pour début décembre. Ensuite, une Convention tripartite sera signée par les jeunes, la commune et la FASE, ce qui permettra aux jeunes d'occuper le local dès janvier 2019.

A M. Delaude qui le demande, la communication sur cet appel à projets a été faite dans les Pages jaunes, sur le site internet et par des affichettes ainsi que par le « bouche à oreille » de la FASE.

Le Président remercie pour le choix de lancer un appel à projet, qui lui semble positif et constructif pour les jeunes.

g) Ouverture de la patinoire

M. Gorce annonce que la patinoire ouvre sa saison d'animation avec la FASE le 27 octobre 2018.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

h) Nouvelle animation de la FASE un vendredi soir par mois

M. Gorce présente une demande de la FASE, de remplacer l'accueil libre à l'Espace 267 un vendredi soir par mois par des animations en plein air, autour de la patinoire, sur le modèle de ce qui s'est fait cet été sous le titre « Perly s'anim ». Cette proposition a été acceptée par le Conseil administratif, elle débutera prochainement.

M. Hilty revient sur la patinoire et demande si la patinoire sera ouverte entre Noël et Nouvel An.

M. Gorce répond que ce sera fermé. Il est précisé que la patinoire est ouverte toute l'année, mais la FASE, avec la mise à disposition des patins, ne vient que pendant une certaine période.

E. Propositions individuelles & questions

a) Dépassement de crédit pour les spectacles de l'école

Mme Maytain rappelle que l'association Ere des Belles reçoit une enveloppe de CHF 8000.- pour organiser deux spectacles pour l'école. En septembre, une facture de CHF 2083,10 a été présentée par cette association, comme déficit par rapport au budget alloué en 2018. La Commission a été embêtée car elle préfère être informée d'un éventuel dépassement de budget en amont de la prestation, pour prendre une décision. Dans ce cas, la Commission dispose encore d'une ligne budgétaire non utilisée allouée à l'école pour des manifestations particulières. Mme Maytain a proposé aux membres de la Commission d'allouer cette somme de CHF 1500.- pour couvrir une partie de ce déficit. Les CHF 500.- derniers francs restant à la charge de l'Ere des Belles. Après discussion, la Commission a décidé par six voix « pour » avec réserves et une voix « contre » d'allouer cette somme à titre de couverture de déficit. Les réserves sont liées à l'annonce tardive de ce dépassement, au fait que ce remboursement est exceptionnel et que la somme prévue au budget de CHF 8000.- est suffisante. Ces réserves seront exprimées à l'Ere des Belles, mais si la Commission a accepté de faire cette exception, c'est aussi pour marquer de la reconnaissance pour leur travail bénévole effectué pour l'école. Mme Maytain ajoute que si cette annonce ne fait pas l'objet d'un rapport, c'est parce que la Commission reste dans son enveloppe.

Mme Baudet demande la raison de ce dépassement, sachant que le budget de CHF 8000.- leur est connu et versé depuis des années.

Mme Maytain explique qu'il est dû aux aspects techniques, pour le son et la lumière, demandés par les artistes pour pouvoir faire leur spectacle. L'Ere des Belles l'a su assez tard. La Commission n'a vu que les cachets des artistes quand elle a pris la décision d'accepter ces spectacles.

M. Escher demande des explications complémentaires sur la solution retenue et comprend qu'il y a un lien entre la dépense et la ligne budgétaire impliquée.

b) Chemin de Quédan

Mme de Raemy demande ce qu'il en est des réflexions sur une solution de fermeture de ce chemin.

M. Gorce répond que des contrôles ont été effectués mais qu'aucune solution de fermeture n'a été trouvée. La question n'a pas été abandonnée et sera traitée.

c) Compteur de vitesse, route de Certoux

Mme de Raemy demande ce qu'il en est de ce compteur et de son bilan.

M. Gorce renvoie à son explication sur les bilans des Zones 20 et 30. Il précise que le Visispeed, auquel Mme de Raemy fait certainement mention comme compteur, qui affiche la vitesse, a une vocation pédagogique. Les contrôles se font à l'aide d'autres compteurs, plus discrets.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

d) Borne chemin du Village

Mme Blatter Barros da Silva signale que les voitures passent à gauche de la borne, maintenant qu'une barrière a été mise pour les empêcher de passer à droite.

e) Chemin du Foulon sans « stop »

Mme Blatter Barros da Silva indique qu'au débouché du chemin du Foulon sur la route de Certoux, qui n'est pas marqué d'un « stop », les voitures s'engagent sans voir que des piétons arrivent, c'est dangereux.

M. Gorce rappelle que les automobilistes doivent respecter les règles de la circulation.

M. Simon signale que le panneau « Stop » est toujours en place, mais la ligne sur le sol n'y est plus.

M. Gorce prend note de l'observation.

f) Usage de la borne au chemin de la Mairie

M. Simon demande qu'on rappelle à ceux qui disposent de la commande pour abaisser la borne située sur le chemin du Village, chemin agricole devant la mairie, de faire un usage agricole de ce passage, avec des véhicules agricoles et non avec des voitures.

M. Gorce n'a pas constaté d'abus mais s'il y en a, l'usage de la télécommande réservé aux passages des véhicules agricoles uniquement leur sera rappelé. Pour tout autre usage, ils doivent faire comme les autres habitants.

g) Carrefour de la Poste – chemin du Relai/Route de Certoux

M. Simon signale qu'en débouchant du chemin du Relai côté Jura sur la route de Certoux, il manque un marquage au sol.

M. Gorce répond que le marquage n'est pas nécessaire, car il y a un trottoir traversant, et que le trottoir traversant est l'équivalent d'un « stop », donc les conducteurs n'ont pas la priorité. Les piétons ont priorité sur le trottoir.

h) Pétitionnaires de Certoux

Mme Blatter Barros da Silva fait part de la déception des pétitionnaires quant à la non-réponse à leur demande d'entretien.

M. Gorce répond que les pétitionnaires ont été entendus mais que le Conseil administratif n'a pas davantage à leur dire que ce qu'il leur a écrit à ce stade.

M. Delaude revient sur le carrefour de la Poste. Il pensait que la sortie d'une Zone 20 sur une Zone 30 ne donnait pas la priorité sur une Zone 30.

M. Gorce redit que le trottoir traversant compte pour un « stop » et qu'il ne s'agit pas de priorités entre zones.

M. Savigny reconnaît qu'un signe visuel serait plus clair.

Comme M. Delaude indique que ce carrefour a fait beaucoup discuter, il propose qu'une petite information communale soit faite.

M. Gorce répond que cela a déjà été fait sur le site internet de la commune.

i) Informations diverses

Mme Baudet rappelle que la Revue de Perly-sur-Scène débute le 16 novembre et elle invite l'assemblée à s'y rendre.

M. Gorce informe que la subvention de l'Etat pour les vélos électriques s'éteint cette fin d'année 2018. D'autres dispositions seront mises en place pour encourager la mobilité électrique.

M. Gaudin signale un impact sur le totem d'entrée/sortie de zone au chemin de Foulon, un fait déjà connu de l'administration.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h20.

Le Président du Conseil
Christian Cheyroux

Le Vice-Président
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé